Sektion Bern
Section de Berne
SBK
ASI

Rapport annuel 2008

Soumis à l'approbation de l'Assemblée générale du 25 mars 2009

Politique professionnelle, gestion des affaires, secrétariat

Politique professionnelle

Dans notre dernier rapport annuel, nous avons présenté la tâche d'une **association professionnelle**, la situation particulière de la profession soignante ainsi que sa représentation au niveau politique. Le présent rapport ne répétera pas ce qui a déjà été écrit, il s'y associera.

Pour commencer, une constatation primordiale. Comme chaque profession, notre profession est unique. Sa position dans la société est liée à l'image d'une profession qui s'occupe de personnes malades, souvent âgées ou mourantes. La profession des soignants ne fait donc pas partie de ces professions qui fascinent et séduisent. Cependant, l'ASI n'est pas seule avec ses problèmes; une grande partie de ce qui nous donne du fil à retordre, préoccupe tout autant la plupart des autres associations professionnelles et leurs membres, si ce n'est même davantage: le nombre de membres, les changements répétés des consignes dans la politique et l'administration, le durcissement des procédures dans les établissements, l'influence toujours plus forte de l'économie.

Nous tenons à remercier toutes celles et tous ceux qui, dans ces temps difficiles, nous aident à accomplir les tâches de l'association. Chacun des membres de l'ASI Berne, les collègues au comité, dans nos organes et dans nos groupes de travail. Toutes celles et tous ceux qui, de l'extérieur soutiennent et savent apprécier à sa juste valeur le travail de notre association.

Nos remerciements vont aussi aux collaboratrices et aux collaborateurs du secrétariat. Avec l'augmentation constante de la pression sur les prestations et sur le travail de nos membres, les exigences à l'égard des prestations du secrétariat ne cessent de croître; des prestations qui ne peuvent être fournies que si toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs s'identifient avec les objectifs primordiaux de l'association et si chacune et chacun est disposé à s'impliquer tant personnellement que en tant que membre de l'équipe.

En plus des affaires générales et des affaires qui nous causent des soucis, il faut aussi évoquer les points positifs et les faits particuliers de cette année qui vient de se terminer. Nous nous limiterons à quelques flashs sur les objectifs de la section en 2008:

Les **Statuts** de notre section datent de l'année 1994, ils sont dépassés. Le contenu et le style doivent désormais correspondre aux structures de notre organisation, telles qu'elles se sont formées au cours des années, telles que nous les vivons aujourd'hui et telles qu'elle devront être dans le futur. L'organisation de l'association doit être simple et flexible pour pouvoir s'adapter rapidement aux changements des exigences et des conditions cadre. Les organes responsables, notamment le secrétariat, doivent disposer de lignes directrices réalistes et d'une stratégie clairvoyante tout en gardant suffisamment de liberté de manœuvre. Lorsque les statuts révisés seront soumis à l'approbation des membres, ils devront être plausibles du point de vue stratégique, solides du point de vue juridique et compréhensibles pour tous.

Notre association nationale, elle aussi, va devoir adapter ses structures. Elle se voit confrontée à des questions et des problèmes fondamentaux et existentiels. Tout d'abord, à des problèmes venant de l'extérieur. Des problèmes qui résultent avant tout de la réforme de la formation et qui mettent maintenant à rude épreuve **notre profession**, telle que nous l'avons comprise et représentée jusqu'à présent. La réforme de la formation a creusé des fossés qu'il est pratiquement impossible de franchir. C'est le cas du „rideau de rösti" dans la formation de base. Un rideau qui ne sépare pas seulement le pays mais qui divise aussi la profession: Haute école spécialisée (HES) ici, Ecole supérieure (ES) là. Il y a aussi les incohérences dans le système de formation: des différences dans les cursus d'étude des HES en Suisse romande et en Suisse alémanique. Où se situent les assistant(e)s en soins et santé communautaire ASSC – font-ils partie de la famille des soignants ou constituent-ils un groupe séparé?

Au sein de la profession, les avis diffèrent: dans la mesure où les ASSC sont considérés, dans la politique de la santé et dans la politique professionnelle, comme une partie fondamentale des soins, l'ASI devrait changer sa position et les accepter comme membres de l'association. Et permettre ainsi aux soignants de s'exprimer d'une seule voix. Pour les uns, c'est la seule position défendable.

D'autres sont cependant d'avis que les soins sont une profession de niveau universitaire, position qui s'est imposée en Suisse romande avec l'attribution exclusive de la formation de base aux Hautes écoles spécialisées. L'ASI devrait donc reconnaître, au niveau de la Suisse toute entière, que les soins se positionnent au niveau de l'enseignement supérieur.

Pour les défenseurs de ce dernier point de vue, seul le personnel soignant diplômé fait partie de la profession et ils jugent très prometteuses les exigences de la politique corporative. Les défenseurs de l'intégration, quant à eux, mettent en avant les développements effectifs de la

politique de la santé et les prémisses du système de formation et misent sur une politique unie et globale des soins pour toutes les professions touchant aux soins infirmiers.

Au fond, personne n'a vraiment tort. Les différences dans les conditions cadres proviennent de la structure fédéraliste de la Suisse; il en va de même pour la décision de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires en 2002 qui a placé la formation de base pour le diplôme en soins infirmiers au niveau des Hautes écoles spécialisées en Suisse romande et à 90% au niveau des Ecoles supérieures en Suisse alémanique.

Par contre, aura tort quiconque déterminera la position sociale des soins en fonction de cet état de faits – historico-fédéraliste et dépendant de la politique de la formation. Aura tort également celui qui, en se basant sur ces faits, mènera des débats idéologiques sur la professionnalisation des soins.

Ce qui ne veut pas dire que la question de la profession n'a pas grande importance. Au contraire, c'est une question centrale mais elle se situe à un niveau différent que celui où nous la plaçons fréquemment. **Il ne s'agit pas de savoir si telle ou telle profession jouit d'un statut élevé ou non, il s'agit de savoir comme une société, respectivement les politiciens qu'elle a choisis, s'occupe de ses professions.**

Les professions sont caractérisées par un savoir et des compétences spécifiques ainsi qu'une éthique spécifique qui garantit aux utilisateurs de leurs prestations une qualité selon les règles de l'art dans leurs intérêts et en leur faveur. Les professions doivent donc pouvoir s'exercer dans une certaine indépendance de l'Etat et de l'économie pour pouvoir continuer à se développer.

Les mêmes questions se posent pour toutes les professions: quelle importance ont mon savoir et mes compétences dans ce pays et actuellement? Qui détermine comment je peux exercer ma profession? Quelles sont les valeurs prédominantes?

Ce qui, pour notre profession, veut dire: quelle est l'importance des gens que nous soignons? Quelle importance ont-ils les uns par rapport aux autres? Qui détermine comment nous pouvons soigner un patient (peut-être quelqu'un de jeune, qui peut guérir) ou un autre (peut-être quelqu'un de très malade et âgé)? Quelles sont les valeurs prédominantes de notre employeur? De nos politiciens? De notre Etat? De notre société?

La tâche de notre association professionnelle est de maintenir les soins en tant que profession, de les développer, de les représenter sur le plan social et au niveau politique. Au regard de la tendance actuelle vers une prédominance de l'économie sur les valeurs sociales, cela veut dire: défendre notre profession.

Et c'est à quoi nous nous sommes de nouveau consacrés totalement durant cette année.

Sans relâche, nous avons dû aller frapper aux bonnes portes pour faire connaître et entendre les **aspirations professionnelles et politiques de la profession soignante**. Ce travail s'est fait lors d'innombrables entretiens personnels, lors d'interventions dans des débats ou des discussions en public, de même que dans des discours de fond. C'est ainsi que la Présidente a pu présenter les aspects primordiaux et particuliers de la profession soignante lors d'une conférence de presse très importante, organisée par notre section avec les sections d'Argovie-Soleure et Zurich-Glaris-Schaffhouse au mois d'octobre à Berne, lors de la remise du prix bernois des soins ou lors du premier forum du BZP (Bildungszentrum Pflege).

Nous avons participé activement au **projet national „Orientation"**, qui travaille à l'élaboration de modèles de structures qui devront être mis en consultation dans notre section au début de 2009 et soumis au vote de l'Assemblée des délégués. Depuis plusieurs années, la section de Berne de l'ASI se préoccupe activement de cette question. Nous sommes depuis longtemps arrivés à la conclusion que, dans le canton de Berne, nous pourrions pratiquer une politique meilleure et plus forte en faveur de soins de qualité supérieure et en quantité suffisante, si seulement nous travaillions avec toutes les personnes actives dans le domaine des soins, si nous ne parlions que d'UNE SEULE voix. Nous croyons qu'il est possible d'avoir des structures associatives qui répondent aux besoins des différents niveaux de qualification et des différentes orientations.

Notre retrait de l'association „Organisation du monde du travail Santé Berne" (OTRA) a signifié le retour à une **représentation indépendante de la profession** face aux autorités et aux employeurs et nous jugeons aujourd'hui que cette décision a été positive. Le rôle de l'OTRA Santé en tant que nouvel acteur de la formation professionnelle dans le domaine de la santé n'est pas encore solidement établi et la section de Berne de l'ASI était la seule section de Suisse à adhérer à une OTRA cantonale. Une phase de mise au point, chacun pour soi, sera bénéfique aux deux associations.

Les OTRA Santé sont encore jeunes et se distinguent fondamentalement des modèles courants d'OTRA. En tant qu'organisations d'employeurs, elles ne défendent pas les connaissances spécialisées des soins professionnels. Elles ne défendent pas non plus les membres de la profession. Contrairement aux OTRA classiques, elles sont en grande partie subventionnées par les pouvoirs publics. L'imbrication des intérêts de l'Etat et de ceux des employeurs dans la santé publique, subventionnés de manière déterminante par ce même Etat, fait qu'il est difficile pour l'OTRA Santé de défendre sa position face à l'Etat ou dans l'économie.

La situation actuelle dans le canton de Berne devrait donc permettre de mieux définir les compétences et les points de vue. Nous espérons qu'il sera possible de trouver et de réaliser de nouvelles formes permettant d'intégrer les désirs tant des employés que des employeurs

Partenariats sociaux

Deux pétitions, une grande manifestation et 2.3% d'augmentation du salaire nominal de base – une année agitée.

Il faut réaliser des économies: la pression est toujours plus forte sur le personnel soignant, surtout depuis la nouvelle planification cantonale des soins, l'introduction des forfaits par cas et la réorganisation des hôpitaux (sociétés anonymes); pour y faire face, nous avons décidé d'agir avec les autres associations et de lancer une **pétition sur le thème „de meilleures conditions de travail, un salaire équitable, du personnel en quantité suffisante et bien qualifié"**. En même temps que nous récoltions les signatures, nous avons organisé une manifestation qui s'est déroulée sur la place de l'Hôtel de ville à Berne. Quelque 450 personnes y ont participé et 7800 signatures ont été remises au gouvernement cantonal. Comme l'a dit clairement Manuela Kocher, membre de notre Comité, dans son discours prononcé sur les marches de l'Hôtel de ville: „Notre pétition et notre présence ici sont destinées à attirer l'attention du gouvernement sur l'évolution dangereuse et injuste... Pour garantir la qualité et donc l'efficacité et la rentabilité des soins, nous avons besoin de suffisamment de postes et de personnes qualifiées pour occuper ces postes". Devant un public nombreux et devant les représentants des autorités, des infirmières diplômés ont illustré de manière impressionnante comment leur travail quotidien s'est détérioré et ceci au détriment des patients.

Vers la fin de l'été, on a pu noter les premiers signes indiquant que l'année 2008 serait une année très particulière: d'une part, l'incertitude soudaine que l'arrêté du Conseil exécutif, visant à d'intégrer l'allocation APERS dans les salaires au 1.1.09, entre réellement en vigueur. Il s'agissait quand même d'une solution garantissant les droits acquis et améliorant les conditions des professionnels disposant de longues années d'expérience. D'autre part, le coût de la vie n'a cessé d'augmenter. L'ASI a senti qu'elle devait se joindre aux revendications salariales des syndicats. En collaboration avec les associations partenaires, 16'000 signatures ont été rassemblées dans les plus brefs délais pour une **pétition pour une „compensation intégrale du renchérissement et une juste progression dans l'échelle salariale"**. Ce travail a porté ses fruits: juste avant la fin de l'année, le Conseil exécutif a décidé d'accorder une augmentation générale des salaires de 2,3 % ainsi que 0,5 % pour la compensation du renchérissement avec effet rétroactif au 1. 7. 2008!

Malgré une situation de départ difficile, les **négociations salariales CCT** ont débouché rapidement sur une entente et tous les hôpitaux ont pu accorder l'augmentation à leur personnel. Seule ombre au tableau: la journée supplémentaire de vacances demandée n'a pas pu être accordée faute de moyens financiers suffisants.

Secrétariat

Les tâches associatives de la section de Berne de l'ASI sont multiples et variées. Chacune signifie du travail, un travail accompli en grande partie par les collaboratrices et les collaborateurs du secrétariat de la Monbijoustrasse à Berne. C'est dans la nature de chaque établissement: les choses bougent toujours, que ce soit au niveau des tâches ou au niveau des personnes. Des collaboratrices/collaborateurs arrivent, d'autres partent. Nous avons enregistré quelques départs et quelques nouvelles arrivées. Le journal *Schrittmacherin* présente et salue les nouvelles venues et les nouveaux venus; il remercie et prend congé de celles et ceux qui nous quittent.

Le travail dans les domaines

Membres

La **Consultation pour membres** a également eu bien à faire en 2008: plus de 700 personnes ont eu recours à ses services en posant quelque 900 questions.

Dans bon nombre de cas, en se penchant sur les besoins des différents membres, il a été possible d'améliorer leur situation personnelle ou professionnelle. Les renseignements et les conseils fournis ont permis à nos membres de renforcer leur position de départ pour négocier de meilleurs salaires, corriger des certificats de travail et progresser dans des situations difficiles. Les connaissances acquises ont permis de poser un regard nouveau sur des situations de fait et d'amener des changements positifs. La consultation individuelle est toujours très appréciée.

Les questions les plus fréquentes ont porté sur la loi sur le travail, les heures de travail, la flexibilité requise par les employeurs, la responsabilité et l'obligation de diligence. L'un des thèmes centraux reste le salaire. De manière générale, dans le canton de Berne, la situation à ce sujet n'est pas satisfaisante. Dans le domaine des soins aux malades chroniques, les salaires offerts par les employeurs sont quelques fois bien en dessous de la classification du système cantonal de rémunération.

Le nombre croissant de rapports négatifs sur les conditions de travail et la qualité des soins est inquiétant.

Treize membres ont demandé des entretiens personnels. Tous les autres renseignements et conseils ont pu être donnés par téléphone ou par e-mail. Huit demandes de protection juridique ont dû déposées. Deux des cas ont pu être conclus en faveur de notre membre. Six autres cas sont encore en suspens. C'est avec satisfaction que nous pouvons constater que la plupart des jugements sont prononcés en faveur de nos membres; ces résultats positifs sont dus en grande partie au travail de clarification méticuleux effectué par notre juriste.

Notre numéro payant de renseignements pour les personnes qui ne sont pas membres, le 0900 31 61 61, a également été régulièrement utilisé en 2008. Dans plusieurs cas, la consultation a débouché sur une nouvelle adhésion.

Au mois de novembre, les conseillères juridiques se sont retrouvées, comme chaque année, pour un échange stimulant d'expériences.

Pour le **Recrutement de nouveaux membres**16 séances d'information SBK/pflege*bern* ont été organisées dans les écoles. Leur but est de faire connaître notre association aux élèves et de leur présenter les avantages d'une adhésion.

Les cours de politique professionnelle sensibilisent les étudiantes et les étudiants à ce qu'est et ce qu'accomplit une association professionnelle. Huit manifestations de ce type totalisant 26 leçons ont été organisées dans le Berner Bildungszentrum Pflege .

Garder les membres, les convaincre de renouveler leur adhésion est tout aussi important que le recrutement de nouveaux membres. En téléphonant à nos membres, nous voulons établir un lien plus personnel entre eux et l'ASI, leur transmettre „live" des informations importantes, écouter leurs suggestions et en même temps, mettre à jour nos données (e-mail, adresse). C'est pourquoi nous avons contacté 670 de nos membres, dont 290 par téléphone et 380 par courrier. 125 membres ont accepté de recevoir nos „Newsletters".

La Newsletter, envoyée chaque mois par e-mail, donne des informations sur la consultation juridique, la formation et le service de placement. Les membres sont ainsi tenus au courant des activités courantes de leur association professionnelle, les personnes non membres sont peut-être incitées à demander leur adhésion.

Bureau de placement

Le bureau de placement continue de faire ses preuves, même en ces temps difficiles pour le marché du travail. Malgré un nouveau recul du nombre de gardes au chevet du patient

(patients agités ou confus), ce service a presque atteint le chiffre d'affaire planifié pour le placement de personnel temporaire: 23 infirmières et infirmiers ont trouvé un emploi pour une période allant de un à trois mois, quelques uns pour plus longtemps. 56 autres collaboratrices et collaborateurs du pool ont aussi pu travailler durant des périodes plus courtes; les institutions (hôpitaux pour cas aigus, soins à domicile et établissements médico-sociaux) ont recours à ces personnes lorsqu'ils manquent de personnel. Ce type de travail demande aux collaboratrices et collaborateurs du pool de solides connaissances, une grande flexibilité et une forte résistance au stress.

La demande d'emplois permanents a également fortement augmenté: 38 personnes, de l'auxiliaire de santé CRS à la remplaçante de la directrice du service de soins, ont trouvé le poste qui leur convenait grâce à l'aide et aux conseils de notre service de placement.

Durant l'exercice, l'équipe du bureau de placement a pu se professionnaliser. Deux collaboratrices ont suivi la formation d'une année en cours d'emploi d'assistante en gestion du personnel. Les thèmes de ce cursus d'études sont l'administration du personnel, les assurances sociales, le droit du travail, le développement du personnel, la planification et le recrutement du personnel.

Le **projet «adhésion à swissstaffing »**, avec pour objectif que notre bureau de placement devienne membre de l'Union suisse des services de l'emploi, a pu être conclu avec succès. En novembre, nous avons atteint les standards de qualité requis pour la certification SQS. L'évaluation portait avant tout sur les conditions générales, la protection des données, les contacts avec les clientes et clients ainsi qu'avec les candidates et candidats.

Formation

157 journées de cours ont été dispensées en 2008. Elles ont été consacrées aux thèmes de l'aide et des soins à domicile, aux soins aux malades chroniques, au domaine des soins aigus ainsi qu'à la direction, à l'enseignement et à l'étude. La journée sur les blessures a de nouveau eu lieu et répond toujours à un besoin. Le nombre élevé des participants à notre journée sur le thème de la démence nous confirme que ce thème important reste tout à fait d'actualité.

Les **cours de réinsertion** continuent à être très bien fréquentés. Grâce à l'aide financière du canton, c'est gratuitement que nous pouvons proposer ces cours. Nous avons ainsi pu, cette année encore, récupérer 100 personnes pour travailler dans les soins, ce qui, compte tenu du manque important de personnel soignant, est très réjouissant et nous incite à poursuivre et développer encore notre programme.

La nouvelle cheffe de la Formation a pu reprendre, au 1er octobre, un domaine bien rôdé par celle qui l'avait dirigé durant de nombreuses années ainsi que deux collaboratrices très impliquées. Le nombre important de cours et la complexité des cours à modules requièrent pour ce travail, et pour que la succession s'effectue sans problème, une bonne collaboration dans l'équipe ainsi qu'une certaine continuité. On envisage cependant quelques nouveautés.

En procédant au **remaniement de nos pages Internet,** pour donner une meilleure vue d'ensemble des cours et faciliter les inscriptions, nous allons au devant des attentes de nos clients et participants fidèles tout en répondant aux besoins d'un public toujours plus large. Le programme des cours 2009 propose une abondance de cours intéressants et tout à fait d'actualité. Nous nous réjouissons de pouvoir accueillir de nombreuses participantes et de nombreux participants.

Dr. Barbara Dätwyler, Présidente

Pierre Hugentobler, Secrétaire général